



DISPOSITIF D'HEBERGEMENT d'URGENCE

Rapport d'activité 2020

SOMMAIRE

1. L'association GESTARE	Erreur ! Signet non défini.
1.1 Présentation de l'association	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Organigramme association Gestare	Erreur ! Signet non défini.
1.3 Les dispositifs	Erreur ! Signet non défini.
2. Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence de Gestare	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Un nouveau service	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Les missions du DHU	Erreur ! Signet non défini.
2.3 Typologie du Public accueilli	Erreur ! Signet non défini.
2.4 Le fonctionnement du service	Erreur ! Signet non défini.
2.5 Bilan de l'activité Urgence	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION	Erreur ! Signet non défini.

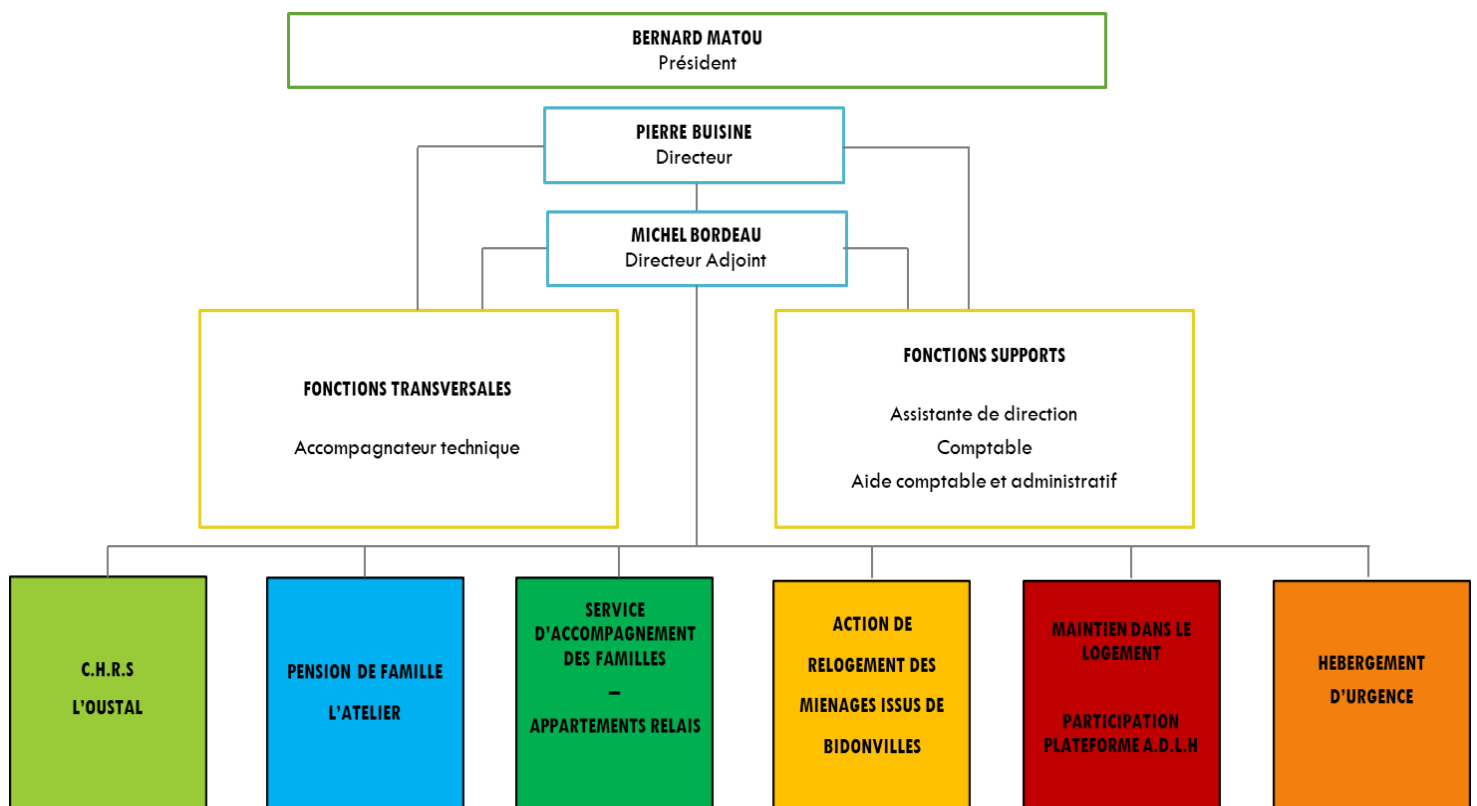
1. L'association GESTARE

1.1 Présentation de l'association

L'association GESTARE (GESTion, Animation, Recherche) est née en 1995 et a pour mission principale la « Mise en place d'une réponse innovante aux besoins des personnes les plus démunies en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers une autonomie sociale et professionnelle, indispensable à l'exercice de la citoyenneté en les associant pleinement à la mise en place et concrétisation de leurs besoins matériels et culturels ».

L'association a comme principe de partir de la situation de la personne, de ses potentialités et de son vécu pour l'accompagner vers l'accès à sa responsabilité propre. Elle s'appuie également sur la solidarité à travers le « vivre ensemble » qui est la base de la cohésion sociale.

1.2 Organigramme association Gestare



1.3 Les dispositifs

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale L'Oustal

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale L'Oustal a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes ou familles sans domicile, présentant un cumul de difficultés sociales, vers une réinsertion sociale et professionnelle.

Le CHRS dispose de 57 places :

- 24 places en chambres individuelles dans un établissement situé au 14 rue Alfred Bruyas à Montpellier
- 33 places en appartements diffus sur Montpellier.

- La Pension de Famille l'Atelier

Elle a été créée en 2003 et accueille dans le cadre d'une résidence située sur le quartier Les Hauts de Massane, des personnes (hommes ou femmes) isolées. La résidence dispose de 23 places en studios individuels et d'espaces de vie communs : une cuisine ouverte, un salon, un atelier, une buanderie et un jardin. Les résidents sont locataires et bénéficient de tous les services de droit commun, comme tout un chacun chez soi. Ils sont soutenus par la présence d'un couple d'hôtes, essentiellement missionné pour faire le lien avec les services de droit commun et pour dynamiser le lieu.

- Le Service d'Accompagnement des Familles

Il s'agit d'un dispositif spécifique d'appartements relais, conventionné en 2007 avec le Conseil Départemental pour l'accueil et l'accompagnement de 11 familles monoparentales avec un enfant de moins de 3 ans. Le travail s'effectue en binôme formalisé avec les services du Conseil Départemental autour d'actions relatives à la parentalité et un accompagnement dans tous les domaines de la vie sociale : le logement mais aussi l'insertion sociale et professionnelle. Depuis le 1er janvier 2018 et le transfert du FSL à la Métropole, ce dispositif est cofinancé par le Conseil Départemental pour la partie protection de l'enfance et par la Métropole pour l'action d'insertion par le logement.

- Le Service Maintien Dans le Logement

Cette action qui a débuté en décembre 2014, vise à prévenir le plus en amont possible les expulsions locatives, coûteuses tant sur le plan humain qu'au niveau financier, en proposant un accompagnement renforcé à destination de locataires en difficultés du parc public : impayés de loyers, défaut d'assurance habitation, troubles du voisinage, ... L'objectif principal est le maintien dans le logement pour éviter le déclenchement de la procédure classique

d'expulsion. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Logement D'Abord sur La métropole Montpellier Méditerranée Métropole. Nous sommes conventionnés pour intervenir auprès de 42 ménages en file active.

- L'action de relogement des habitants du bidonville de Celleneuve à Montpellier

Cette action permet à des populations issues du bidonville d'accéder à des logements sociaux par l'intermédiaire d'un bail glissant avec un accompagnement social renforcé qui vise l'autonomie des familles et le glissement du bail au bout d'un an. La capacité d'accueil est de 5 ménages.

- L'Hébergement d'Urgence

Ce dispositif permet à des personnes sans abri de bénéficier d'un hébergement temporaire et d'un accompagnement social. Cet accompagnement renforcé a pour objet une aide à la vie quotidienne, la préparation au logement autonome ou la recherche d'une solution d'hébergement plus adaptée. Il s'exerce en coordination avec les travailleurs sociaux référents des dispositifs de droit commun.

2. Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence de Gestare

2.1 Un nouveau service

Le Dispositif d'Hébergement d'Urgence (DHU) de Gestare a été créé en novembre 2019 pour répondre aux besoins des personnes en situation de sans-abrisme orientées par le 115. **La capacité d'accueil est de 8 places en appartements diffus.**

Une Conseillère en Economie Sociale Familiale, intervenant à 0.5 ETP, assure un accompagnement social renforcé.

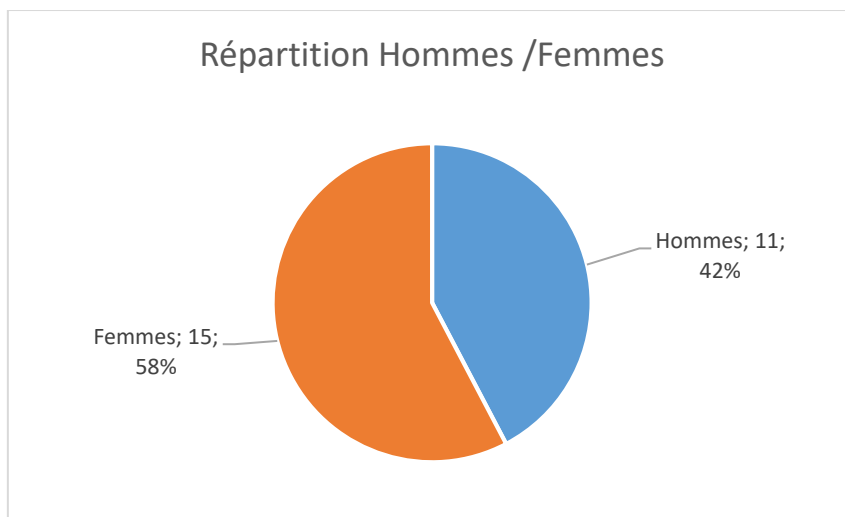
2.2 Les missions du DHU

Le DHU propose un logement temporaire et un accompagnement social afin de tout mettre en œuvre pour trouver une solution d'hébergement ou de relogement adaptée à la situation des personnes mises à l'abri. Il permet de faire un point sur la situation administrative, de favoriser l'accès aux droits. Il s'adapte à la singularité de chacun et aborde les domaines en lien avec la réinsertion: santé, emploi, logement, etc.

2.3 Typologie du Public accueilli

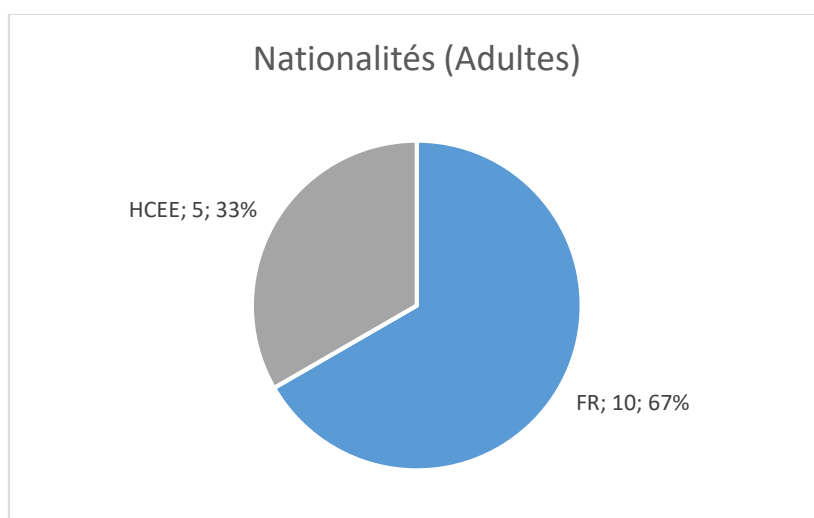
Depuis novembre 2019, le service a accueilli 11 ménages (dont 3 personnes isolées, 4 parents isolés avec enfants et 4 couples avec enfants), représentant **26 personnes au total, 15 adultes et 11 enfants.**

2.3.1 Répartition Homme/Femme (adultes et enfants)

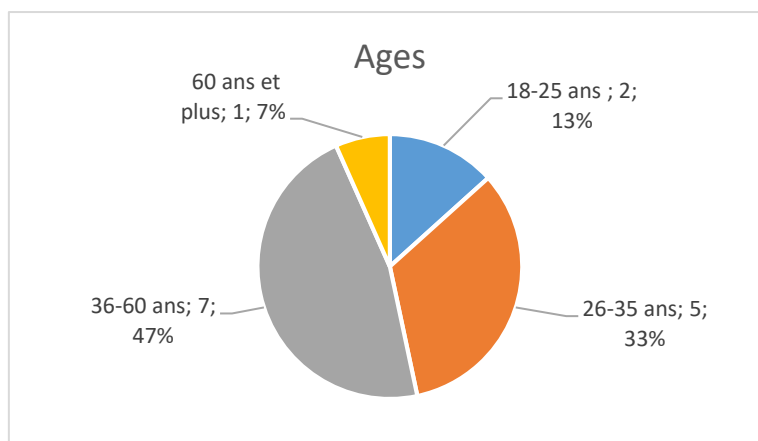


Le nombre de femmes (15) est plus important que le nombre d'hommes (11), cela s'explique dans une certaine mesure par le nombre relativement important de familles monoparentales orientées, qui sont des mères isolées avec enfants.

2.3.2 Nationalités (adultes)

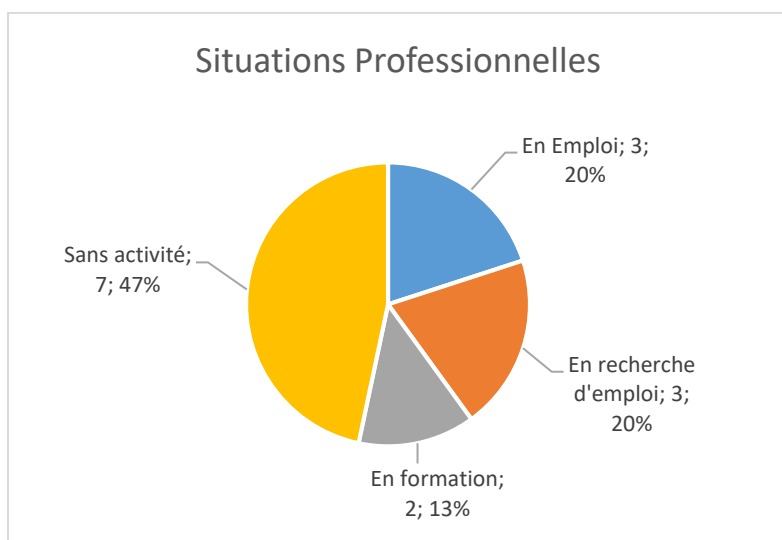


2.3.3 Catégories d'âge des 15 adultes



La classe d'âge la plus représentée est celle des 36 -60 ans avec 47% des personnes.

2.3.4 Situations professionnelles



Ces chiffres sont à la fois le reflet d'une situation locale de l'emploi très difficile, amplifiée par la crise sanitaire liée au Covid 19, et des difficultés d'accès au marché du travail des personnes fragilisées par la perte de leur logement :

- Trois personnes sont en situation d'emploi en 2020, il s'agit d'emplois précaires (1 personne en CAVA, 2 personnes en CDD).

- Trois personnes sont en recherche active d'un emploi mais ont peu de qualifications.
- Deux personnes sont en formation
- Sept personnes sont sans activité : certaines du fait d'une situation administrative ne leur permettant pas d'accéder à un emploi, d'autres en raison d'une situation de santé précaire ou en situation de handicap.

2.4 Le fonctionnement du service

Le fonctionnement du service s'articule autour de quatre grandes étapes :

- L'orientation

Les personnes accueillies sont orientées par le 115. Le 115 nous transmet des informations concernant la typologie du ménage qui nous permettent d'adapter au mieux le logement temporaire à la famille accueillie : situation géographique, type de logement... ainsi que l'aménagement du logement : nombre de lits...

- L'entretien d'admission

Suite à l'orientation, nous recevons les personnes orientées en entretien. Cet entretien est un moment clé puisqu'il est le premier rapport des ménages avec notre association. Il permet d'expliquer le fonctionnement du service, de poser les règles, le cadre du suivi et d'établir un état des lieux de la situation.

- L'installation

Suite à l'entretien, l'installation dans le logement est réalisée. Un état des lieux est effectué.

L'hébergement est gratuit. Les appartements sont meublés par l'association. Les personnes sans ressources ou temporairement dans le besoin peuvent bénéficier de colis alimentaires.

- L'accompagnement social

L'accompagnement social se base par la suite sur des rendez-vous hebdomadaires en alternant visite au domicile des personnes et entretiens individuels dans les locaux de l'association. Cette alternance permet aux usagers de s'impliquer physiquement dans les démarches en se déplaçant et au travailleur social de déceler des difficultés dans la gestion du quotidien au sein du logement.

La CESF va réaliser :

- Un diagnostic social

Dans un premier temps, un entretien approfondi permet de faire connaissance avec les personnes accueillies et d'établir un diagnostic social, support au suivi qui sera proposé par la suite.

- Un suivi hebdomadaire ou plus si besoin

L'accompagnement se concentrera sur l'accès aux droits, le relogement et/ou l'orientation vers un dispositif adapté (actualisation de la demande de logement social, constitution d'un dossier SIAO ou d'un dossier Bail d'Abord...).

- Le relogement

L'accompagnement se termine lorsque les personnes accèdent à un logement autonome (logement social) ou à un hébergement adapté à leur situation (CHRS, pension de famille, FJT...) ou au logement d'abord (bail glissant);

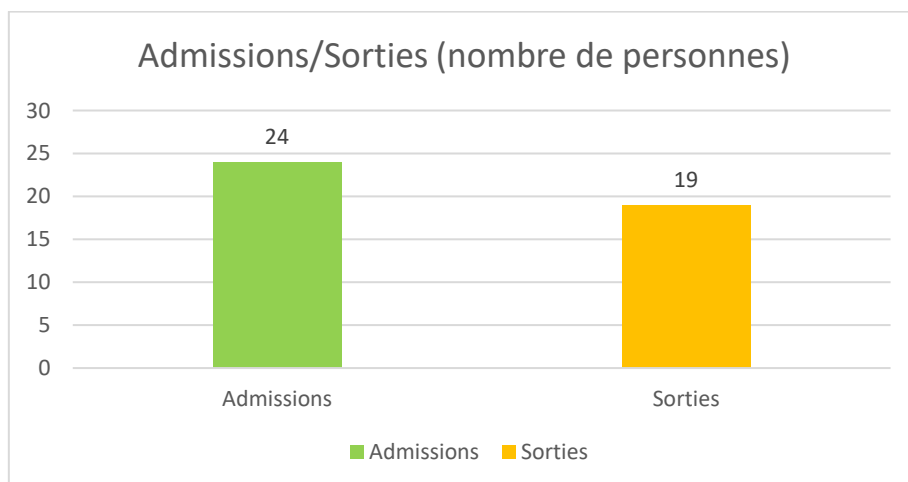
2.5 Bilan de l'activité

2.5.2 Taux d'occupation

Le taux d'occupation du DHU est de 102,94%, calculé à partir des durées séjour cumulées en 2020 (3014 nuitées)

Le taux d'occupation est supérieur à 100% en raison de l'accueil de familles avec plusieurs enfants.

2.5.3 Admissions / Sorties



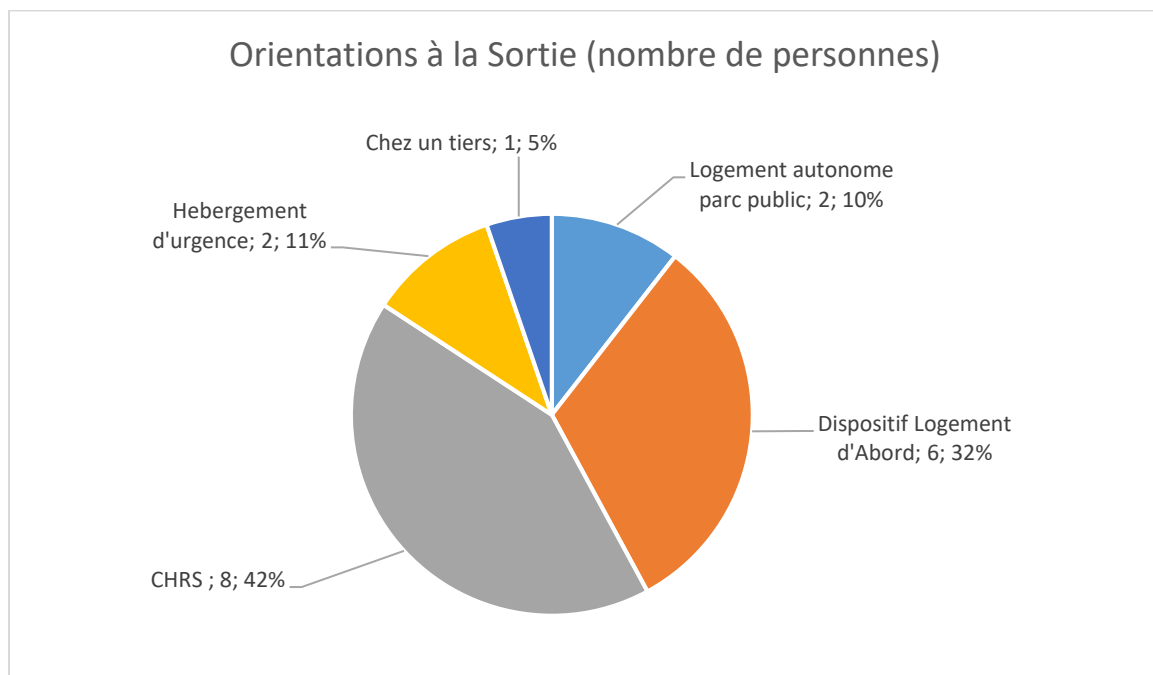
Nous pouvons noter que le nombre de personnes sorties est assez important par rapport aux entrées.

Le turn-over est important, il s'élève à 237% (19/8*100).

2.5.4 Durée moyenne de séjour des personnes sorties

La durée moyenne de séjour des personnes sorties est de 87 jours soit approximativement 3 mois.

2.5.5 Les orientations à la sortie



Nous pouvons observer que les sorties **se font principalement vers des dispositifs où il y a un accompagnement social renforcé** (CHRS, Bail glissant via le dispositif Logement d'Abord).

CONCLUSION

Le DHU est un dispositif pertinent, qui offre un cadre sécurisant, avec un turn-over important, 90% des situations à la sortie ont été travaillées avec les personnes.